MEIKO ACTIVE KR 5600

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l’entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

MEIKO ACTIVE KR 5600

N° de l´article:

CH

UFI:

1EQF-T2GV-WYJ6-XKTR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

Utilisations identifiées pertinentes:

Étape du cycle de vie [LCS]

PW: Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

meiko Suisse AG
Industriestraße 9
8117 Fällanden
Switzerland

Téléphone: +41(0)448062626

E-mail: info@meiko-suisse.ch

Site web: www.meiko-suisse.ch

1.4. Numéro d’appel d’urgence

Tox Info Suisse, 24h: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée *(Resp. Sens. 1)*	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	Méthode de calcul.

GeSi.de

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS08
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:
hydroxyde de sodium; tosylchloramide sodium, trihydrate

Consignes en cas de risques physiques	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils de prudence Prévention	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction	
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

MEIKO ACTIVE KR 5600

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1310-73-2 **N°CE:** 215-185-5 **Numéro d´identification UE:** 011-002-00-6 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2119457892-27-0035	**hydroxyde de sodium** Skin Corr. 1A **Danger** H314	25 – 50 pds %
n°CAS: 7080-50-4 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2120772085-53	**tosylchloramide sodium, trihydrate** Acute Tox. 4, Resp. Sens. 1, Skin Corr. 1B **Danger** EUH031	5 – 15 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. Se rincer desitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Réactions allergiques Malaises d'origine asthmatique Troubles respiratoires Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

MEIKO ACTIVE KR 5600

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Eau
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Chlore (Cl2)
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir le produit répandu. Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

Pour le nettoyage:

Eau

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:
Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:
Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage: 8B – Substances corrosives non combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur-limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH	hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	① 2 mg/m³ ② 2 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion)

8.1.2. Valeurs limites biologiques
Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	1 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,661 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,661 mg/m³	① DNEL salarié ② Aigu - inhalation, effets systémiques
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,375 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,375 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,75 mg/kg	① DNEL salarié ② Long terme - par voie orale, effets systémiques
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,75 mg/kg	① DNEL salarié ② aigu-par voie orale, effets systémiques
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	19,1 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	13,5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - dermique, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,005 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,005 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,19 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,05 mg/l	① PNEC eaux, libération périodique
tripolyphosphate de sodium n°CAS: 7758-29-4 N°CE: 231-838-7	0,14 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	0,11 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	0,057 mg/l	① PNEC Station d´épuration

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) >0,3mm Temps de pénétration 480min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide
Couleur: blanc
Odeur: sans odour

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	14	20 °C		
Point de fusion	*non déterminé*			
Point de congélation	*non déterminé*			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	*non déterminé*			
Température de décomposition	*non déterminé*			
Point éclair	*non applicable*			
Taux d'évaporation	*non déterminé*			
Température d'auto-inflammabilité	*non déterminé*			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	*non applicable*			
Pression de vapeur	*non déterminé*			
Densité de la vapeur	*non déterminé*			
Densité	≈ 1,6 g/cm³	20 °C		
Densité apparente	*non déterminé*			
Solubilité dans l'eau	> 50 g/l	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	*non déterminé*			
Viscosité, dynamique	*non déterminé*			
Viscosité, cinématique	*non déterminé*	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Le produit lui-même n'est pas combustible. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

10.5. Matières incompatibles

Métaux légers
Réaction exothermique avec: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore En cas d'incendie:

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom de la substance	Informations toxicologiques
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	**DL50 par voie orale:** >381,6 mg/kg (Rat) **DL50 dermique:** >2 000 mg/kg (Rat) **CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/ brouillard):** >0,275 mg/l 4 h (Rat)

Toxicité orale aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	**CL50:** >133 – <189 mg/l 2 d (poisson, Leuciscus idus (aunée dorée)) **EC_{50}:** >100 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	**CL50:** =100 mg/l 4 d (poisson) **EC_{50}:** =4,5 mg/l 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) **ErC_{50}:** =13 mg/l 4 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) **NOEC:** >1,1 mg/l 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante))

GeSi.de

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K_{OW}	Facteur de bioconcentration (FBC)
hydroxyde de sodium n°CAS: 1310-73-2 N°CE: 215-185-5	-3,88	
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	-1,3	

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
tosylchloramide sodium, trihydrate n°CAS: 7080-50-4	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage
Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

20 01 29 *	Détergents contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. N° UN			
UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	SODIUM HYDROXIDE, SOLID	SODIUM HYDROXIDE, SOLID

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 8	 8	 8	 8
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: **Quantité limitée (LQ):** 1 kg **Quantités exceptées (EQ):** E2 **Danger n° (code Kemler):** 80 **Code de classification:** C6 **code de restriction en tunnel:** (E) **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantité limitée (LQ):** 1 kg **Quantités exceptées (EQ):** E2 **Code de classification:** C6 **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantité limitée (LQ):** 1 kg **Quantités exceptées (EQ):** E2 **Numéro EmS:** F-A, S-B **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantités exceptées (EQ):** **Remarque:**

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: Le produit n'est affecté à aucune catégorie de risque.
Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0%
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
15-30% phosphates
5-15% polycarboxylates , agents de blanchiment chlorés
<5% phosphonates

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

GeSi.de

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux *(Met. Corr. 1)*	H290: Peut être corrosif pour les métaux.	D'après les données d'essais.
Corrosion cutanée/irritation cutanée *(Skin Corr. 1)*	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Dam. 1)*	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	Méthode de calcul.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée *(Resp. Sens. 1)*	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible